

Fiche de données de sécurité

page: 1/22

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.06.2020 Version: 2.0

Date de la version précédente: 18.05.2020 Version précédente: 1.0

Produit: **Trooper**

(ID Nr. 30768337/SDS_CPA_FR/FR) date d'impression 23.06.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Trooper

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, herbicide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF France SAS 49, avenue Georges Pompidou 92593 Levallois-Perret Cedex, FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Date / mise à jour le: 23.06.2020 Version: 2.0

Date de la version précédente: 18.05.2020 Version précédente: 1.0

Produit: Trooper

(ID Nr. 30768337/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 23.06.2020

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans

les voies respiratoires.

Acute Tox. 4 (par voie orale) H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Corr./Irrit. 2 H315 Provogue une irritation cutanée.

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Globally Harmonized System, EU (GHS) / Système Général Harmonisé, UE (SGH)

Pictogramme:





Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets

néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la

santé humaine et l'environnement.

Conseil de Prudence (Prévention):

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de

protection des yeux ou du visage.

Date / mise à jour le: 23.06.2020 Version: 2.0

Date de la version précédente: 18.05.2020 Version précédente: 1.0

Produit: Trooper

(ID Nr. 30768337/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 23.06.2020

Conseils de prudence (Intervention):

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau

et au savon.

P331 NE PAS faire vomir.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P391 Recueillir le produit répandu.

Conseils de Prudence (Stockage):

P405 Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des

déchets spéciaux ou dangereux.

Classement de préparations spéciales (GHS):

EUH208: Peut déclencher une réaction allergique. Contient : pendiméthaline (ISO); N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine, flufénacet (ISO); N-(4-fluorophényl)-N-isopropyl-2-(5-trifluorométhyl-[1,3,4]thiadiazol-2-yloxy)acétamide, benzaldéhyde

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: flufénacet (ISO); N-(4-fluorophényl)-N-isopropyl-2-(5-trifluorométhyl-[1,3,4]thiadiazol-2-yloxy)acétamide, Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 165 et 290 oC (entre 330 et 554 oF).], 2-méthylnaphtalène, acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Pas applicable

Date / mise à jour le: 23.06.2020 Version: 2.0

Date de la version précédente: 18.05.2020 Version précédente: 1.0

Produit: Trooper

(ID Nr. 30768337/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 23.06.2020

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Le produit contient une ou plusieurs substance(s) de la liste des substances candidates selon l'article 59 (1,10) du règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) en concentration >= 0,1% en masse. phénanthrène

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

pendiméthaline (ISO); N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine

Teneur (W/W): 28,3 % Skin Sens. 1
Numéro CAS: 40487-42-1 Aquatic Acute 1
Numéro-CE: 254-938-2 Aquatic Chronic 1
Numéro INDEX: 609-042-00-X Facteur M - aigüe: 100
Facteur M - chronique: 10

H317, H400, H410

Classification différente selon les

connaissances actuelles et les critères de l'Annexe I du règlement (EC) n°1272/2008

Skin Sens. 1B Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1

flufénacet (ISO); N-(4-fluorophényl)-N-isopropyl-2-(5-trifluorométhyl-[1,3,4]thiadiazol-2-yloxy)acétamide

Teneur (W/W): 5,66 % Acute Tox. 4 (par voie orale)

Numéro CAS: 142459-58-3 Skin Sens. 1

Numéro INDEX: 613-164-00-9 STOT RE (Système Nerveux Central) 2

Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1
Facteur M - aigüe: 100
Facteur M - chronique: 100
H302, H317, H373, H400, H410

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation d e produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 165 et 290 oC (entre 330 et 554 oF).]

Teneur (W/W): < 55 % Asp. Tox. 1 Numéro CAS: 64742-94-5 Aquatic Chronic 2 Numéro d'enregistrement REACH: H304, H411 01-2119451097-39 EUH066

Date / mise à jour le: 23.06.2020 Version: 2.0

Date de la version précédente: 18.05.2020 Version précédente: 1.0

Produit: Trooper

(ID Nr. 30768337/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 23.06.2020

2-méthylnaphtalène

Teneur (W/W): < 25 % Acute Tox. 4 (par voie orale)

Numéro CAS: 91-57-6 Aquatic Chronic 2 Numéro-CE: 202-078-3 H302, H411

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119489455-25

1-méthylnaphtalène

Teneur (W/W): < 15 % Acute Tox. 4 (par voie orale)

Numéro CAS: 90-12-0 Aquatic Chronic 2 Numéro-CE: 201-966-8 H302, H411

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119489997-0

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium

Teneur (W/W): < 5 % Acute Tox. 4 (par voie cutanée)

Numéro CAS: 68953-96-8 Skin Corr./Irrit. 2 Numéro-CE: 273-234-6 Eye Dam./Irrit. 1 Numéro d'enregistrement REACH: Aquatic Chronic 2 01-2119964467-24 H318, H315, H312, H411

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy-

Teneur (W/W): < 5 % Acute Tox. 4 (par voie orale)

Numéro CAS: 24938-91-8 Eye Dam./Irrit. 1 H318, H302

biphényle

Teneur (W/W): < 5 % Skin Corr./Irrit. 2 Numéro CAS: 92-52-4 Eye Dam./Irrit. 2

Numéro-CE: 202-163-5 STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)

Numéro d'enregistrement REACH: Aquatic Acute 1 01-2119480408-33 Aquatic Chronic 1

Numéro INDEX: 601-042-00-8
Facteur M - aigüe: 1
Facteur M - chronique: 1

H319, H315, H335, H400, H410

2-méthylpropan-1-ol

 Teneur (W/W): < 5 %</td>
 Flam. Liq. 3

 Numéro CAS: 78-83-1
 Skin Corr./Irrit. 2

 Numéro-CE: 201-148-0
 Eye Dam./Irrit. 1

Numéro d'enregistrement REACH: STOT SE 3 (somnolence et vertige) 01-2119484609-23 STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)

H226, H318, H315, H336, H335

Date / mise à jour le: 23.06.2020 Version: 2.0

Date de la version précédente: 18.05.2020 Version précédente: 1.0

Produit: **Trooper**

(ID Nr. 30768337/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 23.06.2020

benzaldéhyde

Teneur (W/W): < 1 % Acute Tox. 4 (par voie orale)

Skin Sens. 1 Numéro CAS: 100-52-7 Numéro-CE: 202-860-4 H302, H317

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119455540-44

Numéro INDEX: 605-012-00-5

phénanthrène

Teneur (W/W): < 1 % Acute Tox. 4 (par voie orale)

Aquatic Acute 1 Numéro CAS: 85-01-8 Aquatic Chronic 1 Numéro-CE: 201-581-5 Facteur M - aigüe: 10 Facteur M - chronique: 1

H302, H400, H410

naphtalène

Teneur (W/W): < 1 % Flam. Sol. 2

Numéro CAS: 91-20-3 Acute Tox. 4 (par voie orale)

Numéro-CE: 202-049-5 Carc. 2

Aquatic Acute 1 Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119561346-37 Aquatic Chronic 1 Numéro INDEX: 601-052-00-2 Facteur M - aigüe: 1 Facteur M - chronique: 1

H228, H302, H351, H400, H410

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:

En cas d'inhalation, repos, transporter la victime à l'air frais. En cas de troubles respiratoires, contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU.

Après contact avec la peau:

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau et du savon, secours médical.

Après contact avec les yeux:

Date / mise à jour le: 23.06.2020 Version: 2.0

Date de la version précédente: 18.05.2020 Version précédente: 1.0

Produit: Trooper

(ID Nr. 30768337/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 23.06.2020

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Après ingestion:

En cas d'ingestion, rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU. Ne pas faire vomir sans avis médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fluorure d'hydrogène, oxydes d'azote, oxydes de soufre, composés halogénés

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Date / mise à jour le: 23.06.2020 Version: 2.0

Date de la version précédente: 18.05.2020 Version précédente: 1.0

Produit: Trooper

(ID Nr. 30768337/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 23.06.2020

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) audessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

Date / mise à jour le: 23.06.2020 Version: 2.0

Date de la version précédente: 18.05.2020 Version précédente: 1.0

Produit: Trooper

(ID Nr. 30768337/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 23.06.2020

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

78-83-1: 2-méthylpropan-1-ol

VME 150 mg/m3; 50 ppm (VLEP-INRS (FR))

Limite donnée à titre indicatif

92-52-4: biphényle

VME 1,5 mg/m3; 0,2 ppm (VLEP-INRS (FR))

Limite donnée à titre indicatif

90-12-0: 1-méthylnaphtalène

Effet sur la peau (Directive 2004/37/CE)

La substance peut être absorbée à travers la peau.

91-57-6: 2-méthylnaphtalène

Effet sur la peau (Directive 2004/37/CE)

La substance peut être absorbée à travers la peau.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations faibles ou de durée d'action courte: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN 14387 type ABEK).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Des mesures spécifiques pour le contrôle de l'exposition et la protection individuelle sont données en rubrique 15. L'utilisateur final (agriculteur,

Date / mise à jour le: 23.06.2020 Version: 2.0

Date de la version précédente: 18.05.2020 Version précédente: 1.0

Produit: Trooper

(ID Nr. 30768337/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 23.06.2020

...) doit se référer, pour le contrôle de son exposition et de sa protection individuelle, aux indications figurant en rubrique 15 du présent document.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique: liquide
Couleur: ambre
Odeur: aromatique(s)

Seuil olfactif:

Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.

Valeur du pH: env. 4 - 6

env. 4 - 6 (pH-mètre) (CIPAC Eau standard D, 1 %(m), 20

°C)

Température de solidification: env. -10 °C

Données se rapportant au solvant

début d'ébullition: env. 244 °C

Données se rapportant au solvant

Point d'éclair: 63,5 °C

(DIN EN ISO 13736)

Vitesse d'évaporation:

non applicable

Inflammabilité: pas facilement inflammable (Directive 92/69/CEE, A.12)

Limite inférieure d'explosivité:

Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Limite supérieure d'explosivité:

Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Température d'auto-inflammation: 377 °C (Directive 84/449/CEE, A.15)

Pression de vapeur: env. 0,003 kPa

(20 °C)

Données se rapportant au solvant

Densité: env. 1,06 g/cm3 (Ligne directrice 109 de

(20 °C) I'OCDE)

densité de vapeur relative (air):

non applicable

Solubilité dans l'eau: émulsifiable

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):

non applicable

Date / mise à jour le: 23.06.2020 Version: 2.0

Date de la version précédente: 18.05.2020 Version précédente: 1.0

Produit: Trooper

(ID Nr. 30768337/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 23.06.2020

Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le

stockage et la manipulation sont respectées.

Viscosité dynamique: 11,7 mPa.s (calculated (from kinematic

(25 °C) viscosity))

Risque d'explosion: aucune propriété explosive (Directive 92/69/CEE, A.14)
Propriétés comburantes: non comburant (Directive 2004/73/EC, A.21)

9.2. Autres informations

Autres informations:

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette rubrique.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

acides forts, bases fortes, oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Date / mise à jour le: 23.06.2020 Version: 2.0

Date de la version précédente: 18.05.2020 Version précédente: 1.0

Produit: Trooper

(ID Nr. 30768337/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 23.06.2020

Evaluation de la toxicité aiguë:

Toxicité modérée après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): 1.340 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

CL50 rat (par inhalation): > 5,08 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE) Test réalisé avec un aérosol.

DL50 rat (par voie cutanée): > 4.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE) Aucune mortalité n'a été constatée.

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Irritant par contact avec la peau Non-irritant pour les yeux. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: Irritant. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données expérimentales/calculées:

test de Buehler modifié cobaye: N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux. (Ligne directrice 406 de l'OCDE)

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : benzaldéhyde

Evaluation du caractère mutagène:

La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes sur les bactéries. La substance révèle un effet mutagène lors d'un test sur des cultures de cellules de mammifères.

Données relatives à : naphtalène Evaluation du caractère mutagène:

Date / mise à jour le: 23.06.2020 Version: 2.0

Date de la version précédente: 18.05.2020 Version précédente: 1.0

Produit: **Trooper**

(ID Nr. 30768337/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 23.06.2020

La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes sur les bactéries. La substance révèle un effet mutagène lors d'un test sur des cultures de cellules de mammifères. La substance n'a pas entraîné d'effet mutagène en cours d'expérimentation sur mammifères. Données bibliographiques.

.....

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : pendiméthaline (ISO)

Evaluation du caractère cancérogène:

La substance a provoqué des tumeurs de la tyroïde lors d'études à long terme sur les rats. L'effet est causé par un mécanisme spécifique chez l'animal qui n'a pas d'équivalent chez l'homme. Dans les études à long terme réalisées avec des souris par administration avec les aliments, la substance n'a pas eu d'effet cancérigène.

Données relatives à : naphtalène

Evaluation du caractère cancérogène:

Lors d'essais à long terme réalisés sur le rat et la souris, la substance a montré un effet cancérigène par inhalation. Classement-UE La substance a été classée par la commission MAK dans le groupe 3 des produits cancérigènes (substances avec un potentiel cancérigène avéré). Le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) a classé la substance dans le groupe 2B (L'agent pourrait être cancérogène pour l'homme).

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Date / mise à jour le: 23.06.2020 Version: 2.0

Date de la version précédente: 18.05.2020 Version précédente: 1.0

Produit: Trooper

(ID Nr. 30768337/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 23.06.2020

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : pendiméthaline (ISO); N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Aucune organo-toxicité spécifique de la substance n'a été observée après une administration répétée à des animaux. Des effets adaptatifs ont été observés en expérimentation animale, après exposition répétée.

Données relatives à : flufénacet (ISO); N-(4-fluorophényl)-N-isopropyl-2-(5-trifluorométhyl-[1,3,4]thiadiazol-2-yloxy)acétamide

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

La substance peut causer des dommages spécifiques aux organes par suite d'expositions orales répétées.

Données relatives à : acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire. Les résultats de tests sur animaux montrent que la substance peut provoquer des lésions rénales, après ingestion répétée de grandes quantités.

Données relatives à : biphényle

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Les résultats de tests sur animaux montrent que la substance peut provoquer des lésions rénales, après ingestion répétée de grandes quantités.

Données relatives à : benzaldéhyde

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Les résultats de tests sur animaux montrent que la substance peut provoquer des lésions rénales, après ingestion répétée de grandes quantités.

Données relatives à : naphtalène

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

La substance peut causer des dommages de l'épithélium olfactif en cas d'nhalation répétée.

Danger par aspiration

Peut également endommager les poumons en cas d'ingestion (danger par aspiration). Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

Date / mise à jour le: 23.06.2020 Version: 2.0

Date de la version précédente: 18.05.2020 Version précédente: 1.0

Produit: Trooper

(ID Nr. 30768337/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 23.06.2020

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 0,63 mg/l, Oncorhynchus mykiss (OCDE 203; ISO 7346; 92/69/CEE, C.1, Écoulement.)

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 5,3 mg/l, Daphnia magna (Directive 92/69/CEE, C.2, statique)

Plantes aquatique(s):

NOEC (7 j) 0,0003 mg/l, Lemna gibba (Ligne directrice OCDE 221, statique)

CE50 (7 j) 0,186 mg/l, Lemna gibba (Ligne directrice OCDE 221, statique)

CE50 (7 j) > 0,077 mg/l, Selenastrum capricornutum

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

NOEC (21 j) 0,13 mg/l, Daphnia magna (Écoulement.)

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : pendiméthaline (ISO); N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données relatives à : flufénacet (ISO); N-(4-fluorophényl)-N-isopropyl-2-(5-trifluorométhyl-[1,3,4]thiadiazol-2-yloxy)acétamide

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : pendiméthaline (ISO); N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine

Potentiel de bioaccumulation:

Facteur de bioconcentration: 3.300

page: 16/22

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.06.2020 Version: 2.0

Date de la version précédente: 18.05.2020 Version précédente: 1.0

Produit: Trooper

(ID Nr. 30768337/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 23.06.2020

D'après l'ensemble des données disponibles, le produit n'est pas bioaccumulable.

Données relatives à : flufénacet (ISO); N-(4-fluorophényl)-N-isopropyl-2-(5-trifluorométhyl-

[1,3,4]thiadiazol-2-yloxy)acétamide

Potentiel de bioaccumulation: Facteur de bioconcentration: 71

Ne s'accumule pas dans les organismes.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : pendiméthaline (ISO); N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

volatilité: La substance s'évapore lentement de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

Données relatives à : flufénacet (ISO); N-(4-fluorophényl)-N-isopropyl-2-(5-trifluorométhyl-[1,3,4]thiadiazol-2-yloxy)acétamide

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltre et peut - en fonction de la biodégradation - être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.7. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

page: 17/22

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.06.2020 Version: 2.0

Date de la version précédente: 18.05.2020 Version précédente: 1.0

Produit: **Trooper**

(ID Nr. 30768337/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 23.06.2020

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU UN3082

Nom d'expédition des MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE Nations unies: L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient PENDIMÉTHALINE, SOLVANT NAPHTA)

Classe(s) de danger pour le 9, EHSM

transport:

Groupe d'emballage: Ш Dangers pour oui

l'environnement:

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur: Aucun connu

RID

Numéro ONU UN3082

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE Nom d'expédition des L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient Nations unies:

PENDIMÉTHALINE, SOLVANT NAPHTA)

Classe(s) de danger pour le 9, EHSM

transport:

Groupe d'emballage: Ш Dangers pour oui

l'environnement:

Précautions particulières à Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU UN3082

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE Nom d'expédition des Nations unies: L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient

PENDIMÉTHALINE, SOLVANT NAPHTA)

Classe(s) de danger pour le 9, EHSM

page: 18/22

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.06.2020 Version: 2.0

Date de la version précédente: 18.05.2020 Version précédente: 1.0

Produit: **Trooper**

(ID Nr. 30768337/SDS_CPA_FR/FR)

9, EHSM

date d'impression 23.06.2020

transport:

Groupe d'emballage: Ш Dangers pour oui

l'environnement:

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche Non évalué

Transport maritime Sea transport

IMDG IMDG

Numéro ONU: UN 3082 UN number: UN 3082

Nom d'expédition des UN proper shipping **ENVIRONMENTAL MATIERE**

Nations unies: DANGEREUSE DU name: LY HAZARDOUS POINT DE VUE DE SUBSTANCE, L'ENVIRONNEME LIQUID, N.O.S. NT, LIQUIDE, (contains

> PENDIMETHALIN, N.S.A. (contient PENDIMÉTHALINE **SOLVENT**

, SOLVANT NAPHTHA) NAPHTA)

Transport hazard

Classe(s) de danger pour

le transport:

class(es): Groupe d'emballage: Packing group: Ш Ш Dangers pour Environmental oui yes

l'environnement: hazards: Polluant marin: OUI Marine pollutant:

YES

Précautions particulières à Special precautions None known Aucun connu

prendre par l'utilisateur: for user:

Transport aérien Air transport

9, EHSM

IATA/ICAO IATA/ICAO

Numéro ONU: UN 3082 UN number: UN 3082

Nom d'expédition des **ENVIRONMENTAL MATIERE** UN proper shipping Nations unies:

DANGEREUSE DU LY HAZARDOUS name: POINT DE VUE DE SUBSTANCE. L'ENVIRONNEME LIQUID. N.O.S. NT. LIQUIDE. (contains

> N.S.A. (contient PENDIMETHALIN.

PENDIMÉTHALINE SOLVENT , SOLVANT NAPHTHA) NAPHTA)

Date / mise à jour le: 23.06.2020 Version: 2.0

Date de la version précédente: 18.05.2020 Version précédente: 1.0

Produit: **Trooper**

(ID Nr. 30768337/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 23.06.2020

Classe(s) de danger pour 9, EHSM Transport hazard 9, EHSM

le transport: class(es):

Groupe d'emballage: III Packing group: III Dangers pour oui Environmental yes

l'environnement: hazards:

Précautions particulières à Aucun connu Special precautions None known

prendre par l'utilisateur: for user:

14.1. Numéro ONU

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Transport in bulk according to Annex II of MARPOL and the IBC Code

règlement:	Non évalué	Regulation:	Not evaluated
Expédition approuvée:	Non évalué	Shipment approved:	Not evaluated
Nom de la pollution:	Non évalué	Pollution name:	Not evaluated
Catégorie de la pollution:	Non évalué	Pollution category:	Not evaluated
Type de navire:	Non évalué	Ship Type:	Not evaluated

Autres informations

Les dispositions suivantes peuvent s'appliquer aux produits en emballages d'une quantité nette inférieure ou égale à 5 L :

ADR, RID, ADN: Disposition spéciale 375;

Date / mise à jour le: 23.06.2020 Version: 2.0

Date de la version précédente: 18.05.2020 Version précédente: 1.0

Produit: Trooper

(ID Nr. 30768337/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 23.06.2020

IMDG: 2.10.2.7; IATA: A197;

TMD: Disposition spéciale 99(2);

49CFR: §171.4 (c) (2).

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3 Les restrictions de l'annexe XVII du règlement CE N° 1907/2006 ne s'appliquent pas aux usages prévus du produit mentionnés dans cette FDS

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Entrée dans la liste dans la règlementation: E1

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 1436, 4510

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 9, 15, 15bis, 16, 16bis, 84

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Equipements de protection individuelle pour l'utilisateur final (agriculteur,...)

Porter des gants et un vêtement de protection pendant toutes les phases d'utilisation de la préparation

Recommandations BASF:

Pendant le chargement/mélange et le nettoyage du pulvérisateur, pour se protéger l'opérateur doit porter :

- des gants en nitrile certifiés EN 374-3,
- un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065
- un équipement de protection individuel partiel (blouse) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

Pendant l'application :

- un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065
- des gants en nitrile certifiés, si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation à l'extérieur de la cabine. Si le tracteur est équipé d'une cabine les porter et les stocker uniquement à l'extérieur de la cabine;

Pour le travailleur :

- un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065

Date / mise à jour le: 23.06.2020 Version: 2.0

Date de la version précédente: 18.05.2020 Version précédente: 1.0

Produit: Trooper

(ID Nr. 30768337/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 23.06.2020

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

SPe3(20) Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 m en bordure des points d'eau

Délai de rentrée : 24 heures

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Asp. Tox. Danger par aspiration

Acute Tox. Toxicité aiguë

Skin Corr./Irrit. Corrosion/irritation cutanée

Aquatic Acute Danger pour le milieu aquatique - aigu
Aquatic Chronic Danger pour le milieu aquatique - chronique

Skin Sens. sensibilisation de la peau

STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Eye Dam./Irrit. Lésions oculaires graves / irritation oculaire

STOT SE Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)

Flam. Liq. Liquides Inflammables

Flam. Sol. Matières solides inflammables

Carc. Cancérogénicité

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la

santé humaine et l'environnement.

H317 Peut provoguer une allergie cutanée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux

périphérique) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

Date / mise à jour le: 23.06.2020 Version: 2.0

Date de la version précédente: 18.05.2020 Version précédente: 1.0

Produit: **Trooper**

(ID Nr. 30768337/SDS_CPA_FR/FR)

		date d'impression 23.06.2020
	long terme.	
H318	Provoque de graves lésions des yeux.	
H312	Nocif par contact cutané.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
H335	Peut irriter les voies respiratoires.	
H226	Liquide et vapeurs inflammables.	
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
H228	Matière solide inflammable.	
H351	Susceptible de provoquer le cancer.	
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer desséch	nement ou gerçures de la
	peau.	5 ,
	H312 H319 H335 H226 H336 H228 H351	H318 Provoque de graves lésions des yeux. H312 Nocif par contact cutané. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H228 Matière solide inflammable. H351 Susceptible de provoquer le cancer. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer desséch

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.